

**FAIRE FACE à nos DÉFIS
ENSEMBLE**

Budget 2015-2016

Roger Melanson
Ministre des Finances



Budget 2015-2016

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/finances

Le mardi 31 mars 2015

Couverture :

Services gouvernementaux (SG 10184)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Agence des services internes du Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-0495-6

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction	5
Mise à jour et perspectives économiques et financières	6
Principes directeurs du budget.....	8
Mesures visant les dépenses.....	10
Croissance de nos recettes.....	16
Création d'emplois et croissance de notre économie	18
Conclusion	20
Annexe : Résumé budgétaire.....	23

Introduction

La situation actuelle nous concerne tous. Jamais n'y a-t-il eu meilleur moment pour le dire.

Monsieur le président, j'ai le plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour déposer le premier budget de notre gouvernement, un budget qui remettra le Nouveau-Brunswick en marche et qui nous mènera à la création d'emplois, à l'augmentation des recettes et à la viabilité financière.

Depuis plusieurs années, le Nouveau-Brunswick est confronté à de nombreux défis. Une faible croissance économique, une population décroissante et vieillissante, des pertes d'emploi persistantes et l'augmentation de la dette du gouvernement exercent ensemble des pressions considérables sur les gens du Nouveau-Brunswick. Malgré des efforts antérieurs visant à rétablir l'équilibre de nos budgets, nous nous trouvons toujours dans une situation financière non viable, situation qui, si elle n'est pas réglée, nuira à notre capacité de payer les services essentiels que les gens du Nouveau-Brunswick méritent et auxquels ils s'attendent.

Il serait facile d'éviter de prendre des décisions difficiles et de laisser la prochaine génération assumer le fardeau des problèmes qui se posent à nous. Nous ne le ferons pas. Notre gouvernement a été élu pour diriger, et il faut donc prendre des décisions qui sont difficiles et parfois même impopulaires.

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent ce que c'est que de prendre des décisions difficiles. Prenons comme exemple le parent qui doit se rendre à son lieu de travail dans une autre province ou assumer un deuxième emploi. Préférerait-il passer plus de temps chez lui? Bien sûr, mais les parents comprennent qu'ils font des sacrifices afin de bâtir un meilleur avenir pour leurs enfants.

Dès notre entrée en fonction, nous avons pris les mesures nécessaires afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Le budget d'aujourd'hui constitue la prochaine étape à cette fin, et nous savons qu'il faudra prendre beaucoup d'autres décisions difficiles.

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que, en redressant notre situation financière, nous pouvons consacrer moins d'argent au service de la dette et cesser d'imposer des réductions graves. Fait plus important, les mesures nécessaires que nous prenons nous permettront d'investir davantage dans des domaines prioritaires comme la croissance économique, la création d'emplois et la prestation des services qui facilitent la vie.

Nous comprenons que certaines personnes du Nouveau-Brunswick ne seront pas d'accord et critiqueront des décisions que nous prenons, mais nous faisons preuve du leadership nécessaire pour que l'avenir soit plus prometteur et durable pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Mise à jour et perspectives économiques et financières

Monsieur le président, nous traversons une période difficile. Un grand nombre de pays continuent de connaître des difficultés économiques. Les efforts visant à stimuler la croissance n'ont pas produit l'effet voulu, et la croissance économique à l'échelle mondiale demeure inférieure à son potentiel.

De nombreuses instances gouvernementales au Canada comme à l'étranger ont toujours du mal à équilibrer leurs comptes et sont confrontées à un avenir incertain à moins que des décisions difficiles soient prises pour redresser leur situation financière. Cela dit, l'équilibre est délicat entre l'assainissement de nos finances et la croissance économique. Nous avons constaté tout dernièrement que l'Alberta prend des mesures difficiles afin de s'attaquer à son déficit. L'Ontario et la Nouvelle-Écosse doivent relever les mêmes défis que nous et exposeront leurs plans au cours des prochains jours.

Malgré des indices de jours meilleurs à venir, il s'agit là des circonstances dans lesquelles nous nous trouvons.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant faire le point sur l'économie pour 2014 et présenter nos attentes pour 2015.

Selon le Fonds monétaire international (FMI), le rythme de la croissance économique mondiale en 2014 s'est maintenu au niveau établi en 2013 et s'est amélioré dans les économies avancées, ce qui a compensé la croissance plus lente dans les économies émergentes et en développement. La croissance canadienne s'est améliorée en 2014, et l'Alberta et la Colombie-Britannique continuent de mener le peloton des provinces en termes de croissance.

Ici, au Nouveau-Brunswick, notre économie a montré des signes d'amélioration au cours de l'année. Cependant, des indicateurs économiques ont montré des résultats contrastés. Le ministère des Finances estime à 0,8 % la croissance économique réelle en 2014, les investissements et les ventes au détail accrus compensant en partie la baisse de l'emploi et des exportations.

Pour ce qui est de 2015, le FMI indique que la production mondiale devrait croître de 3,8 %. L'économie américaine devrait croître de 3,1 % en 2015, ce qui représente le taux de croissance le plus élevé depuis une décennie. La croissance dans la zone euro devrait augmenter légèrement.

Selon la Banque du Canada, l'économie canadienne devrait croître de 2,1 % en 2015. La baisse des prix du pétrole devrait avoir des conséquences négatives sur l'économie canadienne. Les provinces productrices de pétrole devraient enregistrer une baisse de l'investissement, tandis que les provinces qui ne sont pas riches en ressources énergétiques – notamment le Nouveau-Brunswick – devraient profiter d'une économie américaine plus forte et de l'énergie à meilleur marché.

Au Nouveau-Brunswick, le ministère des Finances prévoit maintenant une croissance du PIB réel de 1,8 % en 2015, soit un rendement supérieur à celui qui a été observé au cours des dernières années, ce qui concorde avec le consensus des prévisionnistes du secteur privé.

Après plusieurs années marquées par de faibles investissements, une économie intérieure plus vigoureuse en 2015 sera soutenue par l'amélioration de l'investissement que conduiront les investissements du gouvernement et du secteur privé.

Le secteur manufacturier devrait profiter d'investissements dans la foresterie, de la réduction des prix de l'énergie et d'un taux de change plus favorable.

L'investissement public et privé ainsi que la production accrue de zinc et de potasse aux mines Caribou et Piccadilly respectivement devraient favoriser la création d'emplois en 2015.

Quant aux perspectives pour 2016, le renforcement de l'économie des États-Unis et du Canada central devrait améliorer les perspectives commerciales du Nouveau-Brunswick. S'ajouteront à cela des niveaux soutenus d'investissements du gouvernement et du secteur privé.

Le projet minier Sisson et l'Oléoduc Énergie Est recèlent un potentiel important et prometteur à moyen terme, moyennant l'obtention des agréments réglementaires nécessaires. L'appui à l'un ou l'autre aurait pour effet de générer des investissements notables aux étapes de l'aménagement et de la construction et de peser considérablement dans les perspectives de croissance du Nouveau-Brunswick. La croissance à long terme pourrait être davantage soutenue si des projets tels que le terminal d'exportation de Canaport LNG ou l'usine d'engrais à Saint John étaient mis en œuvre.

Monsieur le président, compte tenu de la conjoncture, j'aimerais maintenant faire le point sur notre situation financière actuelle et exposer notre plan financier pour 2015-2016.

En février, j'ai présenté une mise à jour sur notre situation financière pour 2014-2015. Nous avons alors signalé une amélioration, le déficit se chiffrant à 255,4 millions de dollars, et cette amélioration était largement attribuable à des recettes imprévues non récurrentes. La nouvelle était bonne, mais il reste que nous sommes encore lourdement déficitaires.

Un déficit structurel de l'ordre de 400 millions de dollars perdure. Nous reconnaissons qu'il faut multiplier les efforts pour améliorer notre situation financière, et le budget d'aujourd'hui vise à nous rapprocher des budgets viables.

Pour le prochain exercice financier, nous prévoyons un déficit de 476,8 millions de dollars. Il s'agit d'une augmentation par rapport au déficit prévu pour 2014-2015, essentiellement au titre de recettes non récurrentes perçues en 2014-

2015 ; le déficit prévu inclut une réserve pour éventualités dotée de 150 millions de dollars qui sera créée en 2015-2016 afin de protéger la province contre des imprévus.

Monsieur le président, nous tenons à préciser que la réserve pour éventualités vise surtout à pallier la faiblesse éventuelle des recettes. Les fluctuations inattendues de nos recettes ne sont pas rares. Nous avons constaté dans notre dernière mise à jour financière des fluctuations avantageuses, mais, pas plus tard qu'en 2013-2014, nous avons constaté une fluctuation désavantageuse au titre de nos recettes de plus de 200 millions de dollars par rapport au budget.

En créant la réserve pour éventualités, nous faisons preuve de prudence dans l'élaboration de nos budgets, car un certain nombre de facteurs indépendants de notre volonté touchent notre économie et nos recettes. La réserve ne donne pas carte blanche pour dépenser. Si la réserve n'est pas nécessaire, le déficit s'élèvera à 326,8 millions de dollars.

En raison de l'amélioration de l'économie et d'un certain nombre de nouvelles mesures, les recettes s'élèveront à 8,308 milliards de dollars en 2015-2016, soit une augmentation de 0,6 % par rapport aux prévisions révisées pour 2014-2015.

Nous sommes au début de notre mandat, et, même si un plan plus détaillé est en cours d'élaboration dans le cadre de la révision stratégique des programmes, nous prenons dès aujourd'hui des mesures pour maîtriser la croissance des dépenses. Celle-ci demeurera modeste, n'augmentant que de 1,5 %, soit 125 millions de dollars, par rapport aux prévisions révisées pour 2014-2015.

Le plan de dépenses actuel se veut le point de départ de notre plan visant à rétablir l'équilibre budgétaire. Nous n'attendons pas que la révision stratégique des programmes fournisse toutes les pistes de solutions. Nous avons cerné dans plusieurs domaines un certain nombre de dépenses qui peuvent être réduites dès aujourd'hui. Toutefois, nous ne faisons pas de vastes réductions. Nous établissons plutôt un équilibre entre les mesures productrices de recettes, la réduction des dépenses et l'investissement dans les domaines prioritaires qui mèneront à la croissance économique et créeront des emplois.

Principes directeurs du budget

Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il est clair qu'il faut prendre des mesures, mais qu'il faut les prendre de manière prudente, stratégique et réfléchie et en respectant certains principes.

Nous comprenons, par exemple, que les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas tous les mêmes ressources financières pour nous aider à assainir nos finances. C'est pourquoi nous demandons aux gens qui ont davantage de ressources financières de jouer un plus grand rôle dans le redressement de notre situation financière. Notre campagne en septembre dernier a porté sur le principe de

l'équité, lequel est pris en compte dans l'élaboration du budget à l'étude.

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que nous devons prendre des décisions difficiles, mais ils s'attendent à ce que nous les prenions de manière équitable et avec compassion afin de faire en sorte que les personnes les plus en mesure de contribuer jouent un plus grand rôle dans le redressement de notre situation financière et que les répercussions sur les membres les plus vulnérables de notre société soient limitées.

Monsieur le président, la transparence est un principe directeur du présent budget. Nous continuerons d'améliorer la reddition de comptes dans l'ensemble du gouvernement en renforçant la transparence. Dans bien des cas, le travail a déjà été accompli au cours des derniers mois. Un certain nombre d'initiatives semblables seront prises en application du budget.

Nous devons nous assurer que chaque dollar dépensé par le gouvernement est employé aussi efficacement que possible et que nous enrayons tout gaspillage dans notre système. Nous avons fait de notre mieux dans le budget pour optimiser le rendement de l'investissement du gouvernement. Le travail se poursuivra au cours de la prochaine année à mesure que la révision stratégique des programmes mettra au point un mécanisme en vue de renforcer la reddition de comptes en matière d'investissements gouvernementaux.

Quant à la révision stratégique des programmes, un dernier principe directeur du budget est la participation de la population.

Pour ouvrir la voie à l'équilibre budgétaire, nous avons lancé en janvier la révision stratégique des programmes, et nous sommes très impressionnés par le degré d'intérêt et de participation des gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons mené de vastes consultations dans la province, et plus de 9 000 idées ont été présentées en ligne, par courriel ou par la poste. En outre, plus de 1 200 personnes ont assisté à nos séances de dialogue public. La quantité et la diversité des points de vue exprimés montrent clairement que les gens du Nouveau-Brunswick veulent contribuer à la solution.

J'aimerais remercier les gens du Nouveau-Brunswick qui ont pris le temps de communiquer leurs idées dans le cadre du processus. Leur apport jouera un rôle important dans l'élaboration du plan visant à rétablir l'équilibre budgétaire. Il reste beaucoup de travail à faire et de nombreuses décisions difficiles à prendre. Toutefois, je peux vous assurer que nous continuerons de faire participer les gens du Nouveau-Brunswick tout au long du processus et que leur influence sera très évidente quand nous présenterons le budget pour 2016-2017.

La voix des gens est bien reflétée dans le budget. Au cours des six derniers mois, le premier ministre, mes collègues et moi avons rencontré de nombreuses reprises les gens du Nouveau-Brunswick de toutes les conditions sociales et de toutes les régions de la province, et ils sont bien au courant des défis qui se posent à nous en tant que province. Ils participent aussi à la

recherche de solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

La situation actuelle nous concerne tous. Certains groupes ou certaines personnes ne devraient pas supporter un fardeau disproportionné. Nous nous efforcerons de faire en sorte que tout le monde participe à la transformation à venir – les villes et les villages, le nord et le sud et, contrairement à la pratique habituelle, les politiciens des deux côtés de l'Assemblée législative.

Grâce à un tel degré de participation, nous relevons vraiment nos défis ensemble. Ainsi, nous pouvons mettre l'accent sur les priorités que nous avons établies pendant la dernière campagne électorale, à savoir la création d'emplois, l'assainissement de nos finances et l'investissement dans les programmes et services clés dans des domaines tels que les soins de santé et l'éducation.

Mesures visant les dépenses

Monsieur le président, nous avons comme engagement de rétablir l'équilibre budgétaire. Les gens du Nouveau-Brunswick s'y attendent. Nous reconnaissons que certaines des décisions que nous avons prises et qui sont reflétées dans le budget ne seront pas bien accueillies, mais elles sont nécessaires. En prenant de telles mesures, nous contribuons à créer un contexte permettant aux gens du Nouveau-Brunswick de trouver du travail dans la province et d'obtenir le soutien nécessaire pour leur faciliter la vie.

À cette fin, nous devons rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses.

Le travail est déjà amorcé.

Depuis notre entrée en fonction l'automne dernier, nous avons pris des mesures pour améliorer notre situation financière. Dès le premier jour, le premier ministre a formé le plus petit Cabinet depuis celui de l'hon. Louis J. Robichaud. Le premier ministre et mes collègues du Cabinet ont en outre accepté une réduction de leur traitement, laquelle restera en vigueur jusqu'à ce que nous équilibrions les comptes de la province. Je reconnais que la réduction du nombre de ministres et de leur traitement n'équilibrera pas le budget, mais il s'agit d'un important symbole qui traduit la situation dans laquelle nous nous trouvons, les choix difficiles que nous devons faire et le leadership que notre gouvernement est prêt à assurer afin de remettre le Nouveau-Brunswick en marche.

La fonction publique et les hauts fonctionnaires de l'Assemblée apportent aussi leur contribution. Les budgets de déplacements ont été réduits, moins d'employés ont accès à des véhicules du gouvernement et le gouvernement supprimera progressivement le stationnement gratuit pour les employés du gouvernement dans nos centres urbains de la province. La mesure encouragera les gens à utiliser nos réseaux de transport municipaux et à faire du covoiturage, ce qui sera avantageux pour l'environnement et pour les résultats financiers des municipalités et de la province.

Nous avons aussi réalisé des économies importantes d'ordre administratif en supprimant le ministère des Communautés saines et inclusives, Efficacité NB et l'Institut de l'énergie.

Un certain nombre de ministères ont réduit leur budget ou ont réussi à limiter considérablement la croissance budgétaire. Le ministère de la Santé en est un excellent exemple, car, pour 2015-2016, il maintient une croissance budgétaire de presque 0,0 %, ce qui est bien inférieur à la croissance de 8,0 % que nous avons constatée il y a moins d'une décennie. Il a été demandé aux hauts fonctionnaires de l'Assemblée qui ont demandé une augmentation de leur budget pour 2015-2016 d'apporter aussi leur contribution en respectant leur niveau de financement actuel.

Monsieur le président, nous n'attendons pas l'achèvement de la révision stratégique des programmes pour mettre en œuvre certaines initiatives importantes.

Depuis trop longtemps, nous constatons qu'il y a au sein de l'appareil gouvernemental du chevauchement, du double emploi et du gaspillage dans certains services communs et que les ministères travaillent en vase clos dans diverses structures de direction et offrent divers niveaux de service.

Nous avons déjà fait des changements importants dans la façon dont nous assurons les services de communication au sein de l'appareil gouvernemental, et nous travaillons à un nouveau modèle de prestation de services en matière de finances, de ressources humaines, de technologies de l'information et d'approvisionnement. En confiant la prestation de services regroupés à un même organisme, nous pourrions établir des centres d'excellence qui assureront un niveau de service uniforme et homogène dans l'ensemble de la province tout en réalisant de véritables économies qui contribueront à l'équilibre budgétaire.

Monsieur le président, il faudra du temps pour réaliser une transformation et assainir nos finances, mais nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que notre révision stratégique des programmes fournisse toutes les pistes de solutions. Des économies peuvent être réalisées dès aujourd'hui dans un certain nombre de domaines, et il est logique d'agir le plus tôt possible.

Nous constatons le grand défi que posent la croissance de notre population âgée et la décroissance de notre population jeune, faits qui caractérisent notre virage démographique. Depuis l'an 2000, le nombre d'élèves au primaire et au secondaire au Nouveau-Brunswick a diminué de plus de 20 %, tandis que le nombre d'enseignants a augmenté. Étant donné que moins de 100 000 enfants fréquentent actuellement nos écoles, nous devons veiller à ce que nos niveaux de dotation en personnel reflètent la nouvelle réalité. C'est pourquoi nous éliminerons 249 postes d'enseignant dans l'ensemble de la province, ce qui correspond à environ 3 % du personnel enseignant de la province. Vu que, en moyenne, 200 enseignants prennent leur retraite chaque année, nous réaliserons une grande partie de la réduction par attrition.

Nous avons comme engagement de travailler en étroite collaboration avec les personnes qui ne prennent pas leur retraite afin de les aider à se trouver du travail ailleurs, peut-être même au sein de l'appareil gouvernemental. Un groupe de travail spécial, dirigé par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le ministère des Ressources humaines, travaillera en étroite collaboration avec les personnes touchées afin de les aider à faire la transition et avec les personnes qui veulent travailler au sein du système d'éducation afin de les aider à planifier leur carrière.

La diminution des inscriptions dans nos écoles a aussi de graves répercussions sur l'infrastructure. Les conseils d'éducation de district de l'ensemble de la province ont lancé des études sur la viabilité des écoles afin d'optimiser nos ressources financières limitées tout en améliorant la qualité de l'éducation que reçoivent nos élèves. Les conseils savent comme nous que la réalisation de gains d'efficacité dans notre infrastructure permettra de consacrer davantage de fonds à l'apprentissage en salle de classe. Nous continuerons d'appuyer le travail important que réalisent les conseils d'éducation de district en modifiant notamment la politique 409 pour faire en sorte que le processus appliqué pour évaluer la viabilité des écoles soit cohérent et équitable.

En ce moment, je veux assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que le budget du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour 2015-2016 augmentera quand même de 3,1 %. Nous investissons stratégiquement pour une optimisation à long terme. Plus tard au cours de l'année, ces investissements stratégiques seront réalisés en fonction de nouveaux plans détaillés en matière d'éducation et d'alphabétisation.

Monsieur le président, notre gouvernement croit que nous pouvons fournir une éducation postsecondaire de qualité à un prix abordable. Par la voie d'un bon perfectionnement des compétences et des habiletés, nous préparons nos étudiants en leur donnant les outils nécessaires pour être compétitifs en milieu de travail. Il s'agit de services importants que nos établissements postsecondaires doivent néanmoins fournir de façon ciblée et efficace. En ce qui concerne le niveau postsecondaire, il y aura gel de nos contributions aux universités et aux collèges communautaires.

Nous avons demandé aux gens du Nouveau-Brunswick qui en ont les moyens de collaborer au redressement de notre situation financière. L'exigence ne se limite pas à notre tranche des plus riches en âge de travailler. Nous avons en outre besoin que le groupe des personnes âgées qui en ont les moyens paient un peu plus pour les soins de longue durée. À l'heure actuelle, le gouvernement verse autant d'argent pour subventionner les soins que reçoivent les personnes riches ou celles dont la famille a un revenu élevé qu'il n'en verse pour subventionner les soins que reçoivent les personnes âgées qui ont des moyens beaucoup plus modestes. Nous devons trouver une façon plus équitable et novatrice de calculer la somme que versent les pensionnaires âgés en foyer de soins.

Nous supprimons le plafond des frais quotidiens que versent les pensionnaires âgés en foyer de soins. Le coût véritable des services en foyer de soins s'élève en moyenne à environ 233 \$ par jour, ce qui est bien supérieur au plafond actuel de 113 \$ par jour. En supprimant le plafond, nous ferons en sorte que les pensionnaires plus riches qui en ont les moyens assument une plus grande partie des frais. D'ailleurs, nous continuerons à subventionner les soins des personnes qui en ont vraiment besoin.

Nous voulons que les personnes âgées de notre province puissent vivre chez elles le plus longtemps possible et nous assurerons le soutien dont les personnes âgées et leurs soignants ont besoin pour le faire. En outre, nous reconnaissons que ces personnes ont travaillé fort toute leur vie et qu'elles comprennent le principe de l'équité. Nous continuerons donc à exclure le domicile familial de l'évaluation de la capacité de la personne âgée de payer les services de longue durée, mais nous n'excluons plus les liquidités telles que les épargnes et les investissements. Avant d'instaurer la politique à l'automne, le ministère du Développement social l'examinera et mènera des consultations à cet égard.

Pour mieux gérer, il faut notamment veiller à ce que les droits et les primes suivent l'évolution du coût de la prestation d'un programme ou d'un service. Par exemple, les primes que paient les personnes âgées qui participent au Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés de Croix Bleue Medavie n'ont pas augmenté depuis 2009. Afin que le plan ne soit plus déficitaire et qu'il réponde à son objectif initial d'offrir une assurance-médicaments aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick selon le principe du plein recouvrement des coûts, les primes seront augmentées. Toutefois, il est important de souligner que les médicaments pour les personnes âgées à faible revenu continueront d'être subventionnés par le truchement d'un régime distinct.

Même si nous demandons à des personnes âgées qui en ont les moyens de payer davantage pour leurs médicaments sur ordonnance et leurs soins de longue durée, l'offre d'un soutien pour aider les personnes âgées à maintenir plus longtemps leur autonomie à un coût qu'elles peuvent se permettre est, et demeurera, notre priorité absolue.

Afin que nous puissions avoir dans l'avenir un système de soins de santé viable, nous supprimons l'exemption au titre de laquelle les personnes dont l'assurance privée ne couvre pas les services d'ambulance ne paient pas de droits. Le recours aux services d'ambulance dans des situations non urgentes continue de poser problème. Par conséquent, les personnes non assurées du Nouveau-Brunswick ne seront plus exemptées du versement de droits pour le recours aux services d'ambulance. L'exemption pour les personnes qui ont besoin d'une aide financière demeure en vigueur. L'élimination de l'exemption de payer les droits pour les services d'ambulance aidera à compenser les coûts liés à la prestation de ces services non couverts et découragera l'usage abusif, de manière à ce que des ambulances puissent être dépêchées en cas d'appels d'urgence.

Monsieur le président, Services Nouveau-Brunswick est le principal fournisseur de plus de 300 services de première ligne destinés aux gens du Nouveau-Brunswick. Grâce aux progrès technologiques, les personnes peuvent, sur place, en ligne ou par l'entremise de notre centre d'appels, avoir accès aux services. En offrant divers points d'accès, le recours aux installations physiques traditionnelles est réduit. Voilà pourquoi nous fermerons des bureaux de Services Nouveau-Brunswick dans diverses régions de la province. Nous fermerons les bureaux de Saint-Quentin, de Saint-Léonard, de Port Elgin, de Hopewell Cape, de Gagetown et de McAdam, et nous fusionnerons nos activités à Miramichi. Nos 32 autres centres surpassent toujours en nombre les 20 centres dont dispose la Nouvelle-Écosse pour une plus grande population.

Nous comprenons que certaines collectivités ne seront pas contentes de la décision, mais les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être assurés qu'ils continueront de disposer d'un certain nombre d'options d'accès aux services dont ils ont besoin.

Monsieur le président, en raison de l'ouverture en 2013 du palais de justice de Saint John, un certain nombre de nos installations ne sont plus nécessaires au bon fonctionnement de notre système de justice. Conformément au plan visant la construction du palais de justice de Saint John, nous fermerons les palais de justice de St. Stephen, de Sussex et de Grand Manan et nous fusionnerons leurs activités avec celles du palais de justice de Saint John. De plus, nous fermerons le palais de justice de Grand-Sault et fusionnerons ses activités avec celles du palais de justice d'Edmundston.

Le gouvernement a comme engagement de faire progresser le Nouveau-Brunswick par la voie d'un système de gestion efficace où la méthode SMART guide l'établissement des objectifs et la mesure du succès. Les objectifs seront précis, mesurables, réalisables et assortis de cibles d'amélioration et d'initiatives en phase avec les priorités sur la foi desquelles nous avons été élus, à savoir la croissance de l'emploi, l'assainissement de nos finances et les efforts visant à faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.

Nous continuerons de réaliser des gains d'efficacité et de réduire le gaspillage en adoptant une approche axée sur les données et les preuves et l'application de méthodes éprouvées, comme celles de Lean Six Sigma, afin d'assurer de meilleurs services aux gens du Nouveau-Brunswick. Je suis content de signaler que, depuis octobre, l'amélioration des processus, grâce à Lean Six Sigma, a donné lieu à des économies de plus de 6 millions de dollars.

Monsieur le président, nous voulons aussi nous assurer que nous utilisons efficacement les ressources gouvernementales limitées et que nous en tirons le meilleur parti. À cette fin, nous avons comme engagement de revoir la façon dont nous organisons et finançons les divers organismes, conseils et commissions de notre province. Beaucoup de ces entités accomplissent d'importantes missions au Nouveau-Brunswick et participent au financement de projets et d'initiatives de

grande valeur. Toutefois, nous devons accroître la cohérence dans la façon dont ces entités sont organisées et dans la façon dont elles mesurent leurs propres résultats.

La pratique de financer des initiatives que nous ne pouvons pas évaluer doit cesser. Nous mettrons au point une structure améliorée et plus efficace pour les organismes, les conseils et les commissions du Nouveau-Brunswick qui permettra d'en réduire le nombre, de réduire le nombre de personnes qui y siègent et de limiter leurs dépenses globales.

Monsieur le président, étant le plus grand employeur du Nouveau-Brunswick, les services publics du Nouveau-Brunswick comptent environ 45 500 employés et contribuent directement à la qualité de vie de chaque personne et à la prospérité économique de notre province.

Les services publics du Nouveau-Brunswick sont composés de diverses personnes d'un peu partout dans la province. Ce sont des personnes de différents milieux qui exercent différentes fonctions et elles sont parmi les plus dévouées que j'ai rencontrées. Elles sont soucieuses de fournir aux gens de notre merveilleuse province les services et programmes dont ils ont besoin, et chaque employé des services publics travaille fort pour réduire les coûts et améliorer la qualité et la viabilité des programmes et services.

Les dépenses annuelles au titre des traitements des employés des services publics sont de l'ordre de 2,4 milliards de dollars, ce qui représente une part importante des dépenses provinciales. C'est pourquoi nous visons à réduire l'effectif des services publics principalement au moyen de départs à la retraite et par attrition. Toutefois, les niveaux de dotation en personnel seront établis en fonction de la prestation de services à la population et des niveaux de services auxquels la population s'attend et seront ajustés davantage à mesure que les recommandations de la révision stratégique des programmes seront mises en œuvre.

Nous collaborerons aussi avec toutes les parties prenantes pour améliorer la santé des effectifs, favoriser leur mieux-être et réduire le coût total de l'absentéisme. Beaucoup de progrès ont été faits au cours des dernières années à cet égard, et nous avons l'intention de continuer sur cette lancée.

Monsieur le président, notre gouvernement supprimera aussi le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick. Puisque nous disposons de ressources limitées, nous estimons qu'il existe de meilleures façons d'appuyer les étudiants qui ont le plus besoin d'aide. Le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick n'aidait que les étudiants ayant déjà obtenu un diplôme et recevant un traitement. La mesure n'aidait aucunement les étudiants dans le besoin à même intégrer le système.

Dans le cadre de la révision stratégique des programmes, le gouvernement envisage la possibilité de monétiser des éléments d'actif, mesure qui permettrait

à la province de profiter de versements uniques pour accroître les recettes ou réduire les charges de fonctionnement au moyen d'une restructuration, d'une vente ou d'un partenariat public-privé. Le gouvernement ne prendra la mesure que si le Nouveau-Brunswick peut en tirer un avantage, tant aujourd'hui que dans l'avenir, et si, au bout du compte, la mesure améliore la situation financière de la province. Une part importante du travail sera accomplie pendant l'année qui vient, en prévision de l'exercice financier 2016-2017. La révision stratégique des programmes tiendra compte de tout, notamment des bâtiments et des installations, des sociétés de la Couronne et des terrains de golf comme celui du parc provincial Mactaquac. Si une bonne occasion se présente, le gouvernement décidera peut-être de monétiser des éléments d'actif avant l'achèvement de la révision stratégique des programmes.

Croissance de nos recettes

Monsieur le président, nous n'avons pas l'intention de rétablir l'équilibre budgétaire rien qu'en réduisant les dépenses. Nous reconnaissons que nos recettes influent aussi à cet égard. Toutefois, un défi se pose à nous, soit celui d'accroître nos recettes par la modification du régime fiscal tout en maintenant un régime concurrentiel qui soutient la croissance économique. Les mesures productrices de recettes que nous présentons aujourd'hui visent surtout à ce que tout le monde paie sa juste part.

Voilà pourquoi nous créons deux nouvelles tranches d'imposition, afin que les personnes les plus riches du Nouveau-Brunswick contribuent davantage durant cette période difficile. La mesure découle de l'engagement du gouvernement d'augmenter les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers que paient les personnes les plus riches du Nouveau-Brunswick, qui constituent 1 % de la population. Le taux supérieur de l'impôt que paient les personnes du Nouveau-Brunswick ayant un revenu imposable supérieur à 150 000 \$ mais ne dépassant pas 250 000 \$ passera de 17,84 % à 21,00 %. Le taux supérieur de l'impôt que paient les personnes du Nouveau-Brunswick dont le revenu est supérieur à 250 000 \$ – soit les personnes les plus en mesure de contribuer – passera de 17,84 % à 25,75 %. Les modifications de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient se traduire annuellement par 30 millions de dollars en recettes additionnelles.

Compte tenu du coût de la vie relativement bas dans les provinces Maritimes et d'une qualité de vie supérieure à celle de nombreux autres endroits, notre gouvernement est d'avis que le fait de demander aux gens les plus riches, qui constituent 1 % de la population de la province, de contribuer davantage est raisonnable, équitable et progressif. C'est encore plus vrai pour les personnes extrêmement riches qui sont dans la partie supérieure de la tranche des 1 % et qui apporteront une contribution additionnelle pour nous aider à redresser la situation financière.

Le budget d'aujourd'hui prévoit en outre une modification de la structure du crédit d'impôt pour dividendes du Nouveau-Brunswick. Le crédit d'impôt pour dividendes reçus des petites entreprises le 1^{er} janvier 2015 ou après cette date passera de 5,3 % à 4,0 % et s'harmonisera avec le nouveau taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise. La modification permettra de faire en sorte que le traitement fiscal relatif aux dividendes est adéquat.

L'investissement stratégique dans l'infrastructure et le maintien d'un réseau de transport efficace et sécuritaire demeurent des priorités importantes pour notre gouvernement. Les coûts liés à l'entretien de nos routes et de nos ponts sont considérables, et il importe que les usagers de la route assurent une part équitable des coûts.

Dans la foulée de la baisse importante des prix du pétrole à l'échelle mondiale, nous avons vu le prix de l'essence diminuer d'environ 30 ¢ le litre au cours de l'année écoulée. Comme il est prévu que les prix demeureront bas pendant une longue période, il est possible d'augmenter la taxe sur l'essence et le diesel tout en limitant les effets sur l'économie du Nouveau-Brunswick.

À minuit ce soir, la taxe sur l'essence augmentera de 1,9 ¢ le litre ; pour le diesel, l'augmentation sera de 2,3 ¢ le litre. Il est estimé que la mesure rapportera au gouvernement 28,2 millions de dollars de plus par année. Par conséquent, le taux combiné fédéro-provincial sur l'essence et les carburants sera de 25,5 ¢ le litre. De plus, le Nouveau-Brunswick aura maintenant le même taux de taxe sur l'essence que la Nouvelle-Écosse, et ce taux demeurera inférieur à ceux du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador.

Aux fins de la mise en œuvre des augmentations des taxes sur les carburants, les détaillants devront répertorier les stocks de tous leurs produits de l'essence et de carburants diesel qu'ils auront en main à minuit ce soir, car ils devront remettre la taxe additionnelle payable sur leurs stocks. Au cours des prochains jours, les détaillants et les grossistes recevront plus de renseignements sur leurs responsabilités liées à la mise en œuvre de l'augmentation des taux.

Aux termes de la nouvelle politique relative à l'utilisation du camp Larry's Gulch, celui-ci servira comme jamais auparavant à des fins de développement économique. Des modalités plus rigoureuses d'utilisation de ces installations permettront de disposer de plus de semaines libres, ce qui peut produire des recettes additionnelles pour la province.

Monsieur le président, nous examinons actuellement la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et nous avons hâte de lire les recommandations, lesquelles pourraient inclure le rétablissement des droits.

Création d'emplois et croissance de notre économie

Monsieur le président, les mesures que nous annonçons aujourd'hui sont nécessaires. Si nous voulons améliorer notre capacité à créer des emplois et à fournir des services importants, notamment en matière de soins de santé et d'éducation, nous devons redresser notre situation financière.

Notre province ne peut plus se permettre de maintenir le statu quo au chapitre de la croissance économique. Le rendement économique est source de déception depuis trop d'années, et c'est pourquoi nous changeons notre approche à l'égard du développement économique en réunissant les meilleurs talents des secteurs privé et public dans le domaine des affaires.

À titre d'exemple, nous devons mettre l'accent sur la formation d'une main-d'œuvre compétente. Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont récemment été invités à soumettre une demande de jumelage avec un employeur par le canal du nouveau Fonds d'emploi pour les jeunes. Le fonds vise à créer la génération de la province la mieux préparée à occuper un emploi et, chaque année, il aidera 1 500 jeunes du Nouveau-Brunswick à acquérir de l'expérience de travail et de la formation.

Le Fonds d'emploi pour les jeunes marque un changement dans la façon dont les jeunes peuvent acquérir des compétences menant à un emploi permanent ici chez nous. Grâce au Fonds d'emploi pour les jeunes, nous comblerons la pénurie de compétences chez nos jeunes, et le fait de disposer d'une main-d'œuvre compétente permettra à des entreprises de s'installer, de mener leurs activités et de prendre de l'expansion dans notre province.

Nous contribuerons en outre à la formation d'une main-d'œuvre compétente en prenant les mesures suivantes. Notre gouvernement abolira les exigences relatives à la contribution parentale qui empêchaient un grand nombre d'étudiants d'obtenir un prêt pour faire leurs études. De plus, nous imposerons un gel des frais de scolarité aux universités publiques du Nouveau-Brunswick.

Parallèlement à l'élaboration d'un plan d'éducation décennal, un accent accru sera mis sur l'amélioration des taux d'alphabétisme dans notre province. En affectant des ressources à l'alphabétisation et à l'amélioration des résultats scolaires, nous assurerons aux entreprises du Nouveau-Brunswick une main-d'œuvre compétente qui contribuera à la croissance et à la prospérité de notre province.

Une des meilleures façons d'améliorer la qualité de vie des personnes nécessiteuses est d'améliorer la condition de la femme au Nouveau-Brunswick. Dans son discours sur l'état de la province, le premier ministre a souligné l'importance de nommer davantage de femmes à des postes d'influence. Voilà exactement ce que nous ferons. Compte tenu de la contribution importante des femmes à notre province, j'ai le plaisir de signaler que nous fournirons aussi une somme de 418 000 \$ pour la remise sur pied d'un forum indépendant qui

réalisera des recherches et donnera une voix aux femmes du Nouveau-Brunswick. Je veux en outre profiter de l'occasion pour réaffirmer notre engagement électoral d'améliorer l'équité salariale au Nouveau-Brunswick.

Afin qu'il soit plus facile pour les parents de travailler et de s'occuper de leurs enfants, notre gouvernement augmentera au cours du mandat le nombre de places dans les garderies de la province. Un registre de places en garderie sera d'abord établi. En améliorant le lien entre l'offre de places en garderie et la demande à cet égard, nous serons en mesure de mieux comprendre où les besoins sont les plus grands et de cibler nos investissements là où ils produiront le plus d'effet.

Monsieur le président, nous avons aussi procédé rapidement afin d'appuyer les petites entreprises dans notre province. L'instauration d'impôts concurrentiels pour les petites entreprises aide nos vaillants entrepreneurs à prospérer. En réduisant le taux d'impôt applicable à la petite entreprise, nous aidons à réduire les coûts, à augmenter la compétitivité et, au bout du compte, à créer un contexte propice à la création d'emplois.

Dès notre entrée en fonction, nous avons commencé à donner suite à notre engagement de donner à nos petites entreprises un avantage concurrentiel en réduisant le taux de l'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise pour le fixer à 2,5 %, soit le taux le plus bas à l'est du Manitoba. Le 1^{er} janvier 2015, le taux de l'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise est passé de 4,5 % à 4,0 %.

Un gouvernement doit aussi faire de l'accès amélioré aux capitaux une priorité.

Pour les investissements faits après le 31 mars 2015, le taux relatif au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises applicable aux particuliers passera de 30 % à 50 %. L'augmentation annoncée aujourd'hui portera de 75 000 \$ à 125 000 \$ par année le crédit d'impôt maximal pour les particuliers du Nouveau-Brunswick qui investissent dans des petites entreprises admissibles de la province. La mesure donnera lieu à un allègement fiscal additionnel d'environ 5 millions de dollars par année, tout en appuyant les petites entreprises de notre province.

Notre gouvernement donne en outre suite à son engagement de fournir des allègements fiscaux pour permettre aux personnes âgées, ou aux membres de leur famille, de rénover leur demeure afin que ces dernières puissent maintenir plus longtemps leur autonomie. Un crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire à l'intention des personnes âgées du Nouveau-Brunswick sera instauré et sera en vigueur pour l'année d'imposition 2015. De plus amples détails sur le nouveau crédit d'impôt seront communiqués au cours des prochaines semaines.

L'accroissement de l'investissement dans le secteur cinématographique et la réalisation de l'engagement énoncé dans notre plateforme d'accélérer le financement pour le secteur culturel au Nouveau-Brunswick permettront aussi de

fournir une aide bien nécessaire à d'éventuels créateurs d'emplois dans notre province.

En ouvrant ses portes demain, Opportunités Nouveau-Brunswick donnera l'élan à la création d'emplois et à la croissance économique dans la province. Opportunités Nouveau-Brunswick, qui travaillera étroitement avec le Conseil de l'emploi et dont la direction sera assurée par des personnes du secteur privé récemment engagées pour leur savoir-faire, sera responsable, souple et proactive en cherchant activement à saisir des occasions de développement économique et à véhiculer le message que notre province est prête à croître et à se diversifier.

Non satisfait de maintenir le statu quo à l'égard du développement économique, notre gouvernement a présenté dans le cadre du budget de capital de cette année l'Initiative en matière d'infrastructure stratégique. Cette initiative s'inscrit dans le droit fil d'un engagement clé énoncé dans notre plateforme électorale. Elle vise à stimuler la création d'emplois à court terme et à amorcer des travaux visant l'infrastructure stratégique qui nous aidera à créer encore plus d'emplois à long terme.

Pour les régions de la province dont l'économie a été particulièrement durement touchée au cours des dernières années, nous avons renouvelé le Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord du Nouveau-Brunswick et le Fonds de développement économique et d'innovation pour la région de Miramichi. La somme de 150 millions de dollars qui sera dépensée au cours des six prochaines années permettra de mettre en valeur des possibilités de croissance, d'adopter de nouvelles technologies novatrices, d'améliorer l'infrastructure stratégique et de soutenir le perfectionnement de la main-d'œuvre.

Enfin, pour assurer le succès et la prospérité des entreprises du Nouveau-Brunswick, il sera nécessaire de traiter la question de la lourdeur des formalités administratives. Nous la traitons par l'intermédiaire du Conseil de l'emploi, par le canal du système gouvernemental de gestion du rendement et en travaillant de concert avec nos partenaires régionaux, dont la Nouvelle-Écosse.

Conclusion

Monsieur le président, je peux assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que les décisions difficiles que nous prenons ensemble nous permettront de nous éloigner du statu quo et de progresser vers un avenir meilleur. Personne ne prend plaisir à réduire les services ou à instaurer de nouvelles mesures visant à accroître les recettes. Nous le faisons parce qu'il le faut.

En prenant aujourd'hui des mesures pour assainir nos finances, nous mettons la province sur la voie de budgets viables et créons ainsi un contexte qui permet aux gens du Nouveau-Brunswick de se trouver un emploi et d'avoir accès à des

programmes et services essentiels dans des domaines tels que les soins de santé et l'éducation.

Monsieur le président, notre nouveau gouvernement a été occupé ces derniers mois. De nombreuses mesures ont déjà été prises en vue de créer des emplois, d'assainir nos finances, d'améliorer la qualité de vie de nos familles et de rendre le coût de la vie plus abordable pour elles. Il reste toutefois beaucoup de travail à accomplir. Alors, quelle orientation prenons-nous?

Au cours des prochains mois, nous examinerons de plus près les conclusions de la révision stratégique des programmes. Les mesures que nous prendrons et notre façon de procéder seront soigneusement étudiées. Les gens du Nouveau-Brunswick peuvent être certains que nous continuerons de nouer un dialogue avec eux en cours de route.

Les conclusions du travail en question poseront les fondements de notre deuxième budget. L'examen approfondi et détaillé de tous nos programmes et services mènera à d'autres décisions difficiles qui ne seront peut-être pas bien accueillies, mais qui se traduiront par l'assainissement de nos finances et l'investissement dans des domaines prioritaires tels que la création d'emplois, l'éducation et les soins de santé. Notre objectif premier doit être de veiller à ce que le gouvernement et les contribuables tirent le maximum des investissements qu'ils réalisent.

La révision stratégique des programmes servira à cerner des économies dans des domaines tels que l'approvisionnement, la structure gouvernementale, les subventions, l'infrastructure, l'éducation, la santé et les soins aux personnes âgées. Les gens du Nouveau-Brunswick veulent aussi que nous envisagions des mesures productrices de recettes visant entre autres la TVH, l'impôt sur le revenu, l'impôt foncier, le péage, les redevances d'usage et la vente d'éléments d'actif. Certaines des mesures en question sont déjà prévues dans le budget d'aujourd'hui. D'autres mesures feront l'objet d'une étude plus approfondie dans le cadre de la révision stratégique des programmes.

Nous encourageons les gens du Nouveau-Brunswick à continuer de participer autant que possible au processus de révision. Veuillez nous faire part de vos idées sur la façon dont nous pouvons optimiser nos ressources publiques très limitées.

En conclusion, Monsieur le président, il est clair que nous ne pouvons plus maintenir le statu quo. Il nous incombe de réexaminer ce que nous faisons et notre façon de procéder. Pendant trop longtemps, nous avons vu des gouvernements enregistrer des déficits, augmenter la dette et laisser aux générations futures le soin d'en assumer le fardeau. Nous avons comme engagement de régler nos problèmes financiers.

En six mois seulement, nous avons pris un certain nombre de mesures pour remettre le Nouveau-Brunswick en marche. Là où il y avait gaspillage, nous

l'avons éliminé. Cependant, nous n'avons pas oublié les besoins des gens du Nouveau-Brunswick. Nous avons instauré des mesures qui mettent l'accent sur la création d'emplois grandement nécessaires et qui fournissent un soutien aux personnes du Nouveau-Brunswick les plus nécessiteuses.

Le budget présenté aujourd'hui mise sur les progrès que nous avons réalisés depuis notre entrée en fonction, mais nous savons qu'il reste encore beaucoup de travail à accomplir si nous voulons assainir nos finances. Notre révision stratégique des programmes est bien amorcée et établira les bases du retour à l'équilibre. Toutefois, je veux souligner qu'il reste encore d'autres décisions difficiles à prendre.

Les gens du Nouveau-Brunswick comprennent que des décisions difficiles s'imposent. Songez au parent qui doit quitter sa famille pour travailler ailleurs, à la famille qui peine à payer les factures ou encore à la personne qui travaille d'arrache-pied pour assurer des soins adéquats à son parent âgé. Les gens en savent quelque chose.

Les mesures que nous prenons aujourd'hui ont bel et bien un sens, comme celles que nous prendrons dans l'avenir. En prenant les décisions difficiles et en assurant la gestion rationnelle de nos finances, nous remettons le Nouveau-Brunswick en marche vers un avenir meilleur.

Songez aux possibilités que recèle l'assainissement de nos finances. En rétablissant l'équilibre budgétaire, nous pouvons consacrer moins d'argent au service de la dette. Le fait de verser ne serait-ce que 10 millions de dollars de moins en intérêt sur la dette nous permet d'investir 10 millions de plus dans les domaines importants, comme la croissance économique, la création d'emplois et la prestation des services qui facilitent la vie des familles du Nouveau-Brunswick.

Nous pouvons, par l'assainissement de nos finances, passer de la réduction des services à l'investissement dans les domaines d'importance comme les soins de santé et l'éducation.

Il faudra des efforts soutenus ainsi que la participation et l'appui constants des entreprises et des familles de toutes les régions du Nouveau-Brunswick pour remettre notre province en marche.

Compte tenu de la participation des gens du Nouveau-Brunswick et des idées qu'ils ont communiquées jusqu'ici, il m'apparaît clairement que nous relevons vraiment nos défis ensemble.

Merci, Monsieur le président.

ANNEXE : RÉSUMÉ BUDGÉTAIRE

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT

Milliers

\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2015 Prévisions	2015 Révisées	2016 Prévisions
Recettes			
Compte ordinaire.....	7 683 344	7 883 186	7 984 551
Compte de capital.....	56 311	54 927	10 705
Compte à but spécial.....	62 007	65 711	61 342
Organismes de services spéciaux (nettes).....	38 727	54 866	57 634
Gains du fonds d'amortissement.....	195 700	195 700	193 700
Recettes totales	8 036 089	8 254 390	8 307 932
Charges			
Compte ordinaire.....	7 900 060	7 936 611	8 007 021
Compte de capital.....	41 926	69 829	82 903
Compte à but spécial.....	69 656	70 373	74 228
Organismes de services spéciaux (nettes).....	26 448	41 092	53 372
Amortissement d'immobilisations corporelles.....	389 124	391 837	417 238
Charges totales	8 427 214	8 509 742	8 634 762
Réserve pour éventualités.....	-	-	(150 000)
Excédent (Déficit)	<u>(391 125)</u>	<u>(255 352)</u>	<u>(476 830)</u>

ÉTAT COMPARATIF DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
Milliers
\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2015 Prévisions	2015 Révisées	2016 Prévisions
Excédent (Déficit).....	(391 125)	(255 352)	(476 830)
Acquisition d'immobilisations corporelles.....	(528 705)	(513 591)	(525 898)
Amortissement d'immobilisations corporelles.....	<u>389 124</u>	<u>391 837</u>	<u>417 238</u>
(Augmentation) Diminution de la dette nette.....	<u>(530 706)</u>	<u>(377 106)</u>	<u>(585 490)</u>

RECETTES TOTALES
2015-2016
Milliers
\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	10 603	-	-	-	10 603
Assemblée législative.....	495	-	-	-	495
Autres organismes.....	530 075	-	-	-	530 075
Cabinet du procureur général.....	384	-	200	-	584
Développement social.....	58 986	50	9 879	-	68 915
Éducation et Développement de la petite enfance.....	22 135	-	23 940	-	46 075
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	152 504	-	1 853	4 806	159 163
Énergie et Mines.....	22 004	-	-	-	22 004
Environnement et Gouvernements locaux....	4 514	-	8 751	-	13 265
Finances.....	6 857 842	-	56	-	6 857 898
Justice.....	7 274	-	449	-	7 723
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	11 509	-	-	-	11 509
Ressources naturelles.....	96 360	40	3 347	-	99 747
Santé.....	35 161	-	1 515	-	36 676
Sécurité publique.....	174 059	-	9 142	-	183 201
Services gouvernementaux.....	11	-	10	-	21
Société de développement régional.....	-	-	-	56 114	56 114
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	3 136	-	1 579	4 561	9 276
Transports et Infrastructure.....	7 781	10 615	621	88 170	107 187
Total partiel	7 994 833	10 705	61 342	153 651	8 220 531
Gains du fonds d'amortissement.....	-	-	-	-	193 700
Opérations intercomptes.....	(10 282)	-	-	(96 017)	(106 299)
RECETTES TOTALES	7 984 551	10 705	61 342	57 634	8 307 932

ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES BRUTES PRÉVUES SELON LA PROVENANCE

Milliers

\$

	<u>Exercice se terminant le 31 mars</u>		
	2015	2015	2016
	Prévisions	Révisées	Prévisions
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers.....	1 508 000	1 520 000	1 587 000
Impôt sur le revenu des corporations.....	251 000	237 900	258 000
Taxe sur les minéraux métalliques.....	0	16 866	0
Impôt foncier provincial.....	468 300	453 000	488 100
Taxe de vente harmonisée.....	1 146 500	1 239 800	1 184 200
Taxe sur l'essence et les carburants.....	240 000	240 000	268 200
Taxe sur le tabac.....	150 700	140 000	135 800
Taxe sur le pari mutuel.....	600	600	600
Taxe sur les primes d'assurance.....	47 205	51 954	53 546
Taxe sur le transfert de biens réels.....	13 000	12 000	12 000
Taxe sur le capital des grandes corporations.....	0	1 300	0
Taxe sur le capital des corporations financières.....	27 000	27 000	27 000
Pénalités et intérêts.....	13 000	13 000	13 000
Total partiel : taxes et impôts.....	<u>3 865 305</u>	<u>3 953 420</u>	<u>4 027 446</u>
Produits de placements.....	254 044	275 003	295 765
Licences et permis.....	144 168	144 075	148 333
Vente de biens et services.....	291 607	314 436	325 187
Redevances.....	94 255	92 980	107 230
Recettes des loteries et des jeux.....	145 730	141 213	140 300
Amendes et peines.....	8 164	8 088	8 165
Recettes diverses.....	<u>48 940</u>	<u>57 778</u>	<u>61 189</u>
TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE.....	<u>4 852 213</u>	<u>4 986 993</u>	<u>5 113 615</u>
Subventions inconditionnelles – Canada			
Paiements de péréquation.....	1 665 950	1 665 950	1 668 900
Transfert canadien en matière de santé.....	682 400	686 700	717 800
Transfert canadien en matière de programmes sociaux.....	267 500	267 200	273 400
Autres.....	1 866	1 866	1 866
Total partiel : subventions inconditionnelles – Canada.....	<u>2 617 716</u>	<u>2 621 716</u>	<u>2 661 966</u>
Subventions conditionnelles – Canada.....	213 415	274 477	219 252
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA.....	<u>2 831 131</u>	<u>2 896 193</u>	<u>2 881 218</u>
TOTAL : RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE.....	<u>7 683 344</u>	<u>7 883 186</u>	<u>7 994 833</u>

CHARGES TOTALES

2015-2016

Milliers

\$

<u>MINISTÈRE</u>	<u>COMPTE ORDINAIRE</u>	<u>COMPTE DE CAPITAL</u>	<u>COMPTE À BUT SPÉCIAL</u>	<u>ORGANISMES DE SERVICES SPÉCIAUX</u>	<u>TOTAL</u>
Agriculture, Aquaculture et Pêches.....	37 495	500	-	-	37 995
Assemblée législative.....	21 721	-	-	-	21 721
Autres organismes.....	259 387	-	-	-	259 387
Bureau du Conseil exécutif.....	19 148	-	-	-	19 148
Cabinet du premier ministre.....	1 616	-	-	-	1 616
Cabinet du procureur général.....	17 975	-	200	-	18 175
Développement social.....	1 113 693	-	18 000	-	1 131 693
Éducation et Développement de la petite enfance.....	1 118 623	2 395	23 940	-	1 144 958
Éducation postsecondaire, Formation et Travail.....	613 793	2 000	1 936	4 806	622 535
Énergie et Mines.....	8 617	-	-	-	8 617
Environnement et Gouvernements locaux.....	139 381	1 000	8 500	-	148 881
Finances.....	17 282	-	56	-	17 338
Gouvernement général.....	554 951	-	-	-	554 951
Justice.....	42 491	-	449	-	42 940
Opportunités Nouveau-Brunswick.....	50 883	-	-	-	50 883
Ressources humaines.....	3 421	-	-	-	3 421
Ressources naturelles.....	93 267	1 510	3 302	-	98 079
Santé.....	2 596 039	19 000	2 000	-	2 617 039
Sécurité publique.....	166 262	-	12 525	-	178 787
Service de la dette publique.....	685 000	-	-	-	685 000
Services gouvernementaux.....	53 657	-	15	-	53 672
Société de développement régional.....	65 012	19 168	-	64 721	148 901
Tourisme, Patrimoine et Culture.....	52 382	2 564	1 555	4 836	61 337
Transports et Infrastructure.....	296 942	548 929	1 750	75 026	922 647
Dépenses totales	8 029 038	597 066	74 228	149 389	8 849 721
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	(11 735)	(514 163)	-	-	(525 898)
Opérations intercomptes.....	(10 282)	-	-	(96 017)	(106 299)
Amortissement d'immobilisations corporelles.....	-	-	-	-	417 238
CHARGES TOTALES	8 007 021	82 903	74 228	53 372	8 634 762